

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2024-10

Extrait du registre des délibérations
Séance du 8 avril 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le huit avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
 Nombre de Membres présents : 15
 Nombre de Membres Votants : 15
 Date de la Convocation : 04 avril 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON et M. Bruno BOURY

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Florence PIRAT

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention pour l'exercice 2024

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser des subventions pour un montant total de 14 295.00 € (quatorze mille deux cent quatre-vingt quinze euros) aux associations suivantes :

Concours de volailles	100.00 €
Fleurissement de Malafretaz	1 316.00 €
Comité des Fêtes de Malafretaz	1 300.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Malafretaz	900.00 €
Union musicale de Montrevel	350.00 €
La Ligue contre le Cancer	50.00 €
La Prévention Routière	50.00 €
ONAC-VG de l'Ain	50.00 €
Malafretaz Lecture	2879.00 €
VAB	6000,00 €
New Jesrey Cavalry	800.00 €
US Reco	500.00 €

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Florence Pirat

Le Maire,

Gary Leroux

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 17/05/24

Publiée le 15/05/24

Le Maire,
G LEROUX

PRÉFECTURE DE L'AIN

reçu
le

17 AVR. 2024

Direction des collectivités
et de l'appui territorial